



Feuille de route de Cotonou sur le développement des énergies renouvelables en Afrique

L'Afrique, en première ligne de la crise climatique, peut faire des énergies renouvelables le socle de son avenir.

L'accès à une énergie suffisante et à un prix maîtrisé est un enjeu majeur du développement du continent africain. C'est aussi un enjeu de justice sociale et territoriale, au cœur des Objectifs de développement durable et de la lutte contre la précarité énergétique. La sortie des énergies fossiles et la préservation des capacités de stockage de CO2 des grands bassins forestiers sont par ailleurs des enjeux majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique, réaffirmés par tous les Etats à la COP 28. Elles nécessitent des transitions justes, concertées et adaptées aux contextes locaux.

Accompagner les pays africains dans l'accélération de leur transition vers des productions énergétiques à faible impact environnemental est crucial pour garantir au continent un développement nécessaire, dont les bénéfices seront partagés par les africains eux-mêmes et par l'ensemble de la communauté mondiale dans la perspective de stabilisation du climat. Il s'agit de transformer la vulnérabilité en opportunité : l'Afrique n'est pas seulement victime du climat, mais un acteur clé d'un futur soutenable. L'Afrique peut et doit tracer sa propre trajectoire énergétique, en s'appuyant sur ses ressources, ses innovations et ses communautés.

Nous, acteurs non-étatiques réunis à Cotonou, pour le 6^{ème} sommet Climate Chance Afrique, dédié au développement des énergies renouvelables, affirmons dans cette déclaration notre engagement sur cet enjeu, et inscrivons notre mobilisation dans la suite de la déclaration des pays de l'Union africaine, réunis à Addis-Abeba en septembre 2025, dans l'exigence d'une transition juste.

« Nous affirmons que la voie de l'Afrique vers la décarbonation et la résilience doit être ancrée dans l'équité et la justice. Nous déclarons qu'une transition juste ne se limite pas à la

technologie ou aux marchés, mais qu'elle vise à protéger les moyens de subsistance, à garantir l'inclusion, à créer des emplois décents et à garantir les droits humains et les droits du travail pour tous. Nous affirmons en outre qu'une transition juste nécessite des approches intersectionnelles favorisant une forte participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes communautaires marginalisés, dont les voix et les besoins ont trop souvent été exclus des processus politiques traditionnels, ancrées dans un dialogue social constructif » - déclaration d'Addis Abeba adoptée lors du forum préparatoire du deuxième sommet africain sur le climat le 7 septembre 2025.

Nous insistons sur le fait que seules des politiques intégrées, s'appuyant sur l'ensemble des acteurs des territoires, collectivités, entreprises et organisations de la société civile, seront à même d'atteindre les objectifs quantitatifs, de marier l'ensemble des enjeux de développement économique et de soutien aux populations les plus fragiles. En effet, les énergies renouvelables sont un outil central d'adaptation : elles doivent permettre de sécuriser l'accès à l'énergie pour les communautés vulnérables, renforcer la résilience alimentaire et améliorer la santé. Elles doivent aussi favoriser le renforcement des capacités locales, la participation active et l'autonomisation des jeunes et des femmes. Les priorités énoncées dans cette déclaration doivent être mises en œuvre dans cette perspective.

Cette déclaration, nourrie des échanges des ateliers du Sommet de Cotonou, presse ainsi un certain nombre de priorités, sans pour autant avoir vocation à être exhaustive.

Développer des mobilisations financières à la hauteur des enjeux

Nous regrettons tout d'abord les baisses considérables des budgets de l'APD (Aide Publique au Développement). Ces reculs fragilisent les efforts d'atténuation et d'adaptation, et contredisent l'esprit de solidarité internationale qui fonde l'Accord de Paris et la responsabilité spécifique des pays les plus émetteurs, anciens comme récents. Ces financements ont pourtant souvent des impacts directs de réduction des émissions à effet de serre bien supérieures, rapporté au dollar ou à l'euro mobilisé, en comparaison des mêmes montants investis dans les pays développés sur ces mêmes enjeux. En réduisant leurs interventions, ces pays doivent considérer l'impact pour eux-mêmes d'un réchauffement climatique plus conséquent, avec des coûts d'adaptation sans commune mesure au regard des investissements portés par l'APD.

Les financements internationaux et les accords commerciaux doivent aussi contribuer à corriger une situation inacceptable. Sans les minerais africains, il est impossible de développer à l'échelle mondiale une capacité en énergies renouvelables à la hauteur des besoins. Or, le continent est aujourd'hui en difficulté pour acquérir lui-même les équipements d'énergies renouvelables fabriqués ailleurs dans le monde, qui fonctionnent

pourtant souvent avec des terres rares extraites en Afrique. Cette injustice doit être réparée.

1) Nous demandons donc le maintien d'un haut niveau d'investissement public des pays développés, anciens et récents, vers le continent africain, et leur mobilisation prioritaire sur les questions climatiques et de développement des énergies renouvelables. Nous les appelons à trouver de nouveaux mécanismes de recettes, qui peuvent être fondés sur le principe pollueur-payeur.

De nombreux pays développés, notamment les membres de l'Union européenne, ont mis en place des marchés intérieurs de carbone, visant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Avec l'adoption de l'article 6 de l'accord de Paris, il est aujourd'hui possible de trouver des mécanismes de complémentarité entre les différents pays sur les crédits carbone et les revenus issus de ces marchés domestiques, mécanismes qui doivent intégrer des garanties solides en matière de droits humains et de protection environnementale.

2) Nous proposons qu'une part des revenus issus des marchés intérieurs du carbone (par exemple le Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU ETS)) soit réinvestie sur des projets africains à impact carbone positif.

3) Nous attirons néanmoins l'attention sur la vigilance nécessaire à avoir sur les échanges de crédits entre pays dans le cadre de l'article 6. Ils ne doivent en aucun cas être, pour les pays les plus émetteurs, une manière de se dédouaner de leurs propres responsabilités, ou de financer ainsi des projets ne respectant pas les populations locales et les communautés autochtones, notamment le droit au consentement libre, préalable et éclairé. Tout projet accompagné se doit d'être porteur de développement et de justice sociale, en ce sens, le soutien au développement des énergies renouvelables et aux biomasses durables, respectueuses de la biodiversité, nous semblent prioritaires.

Actuellement en développement, les marchés carbone volontaires, sur une logique contributive, peuvent permettre aux acteurs privés de s'engager au-delà de leurs obligations réglementaires. Ils doivent évidemment eux aussi s'inscrire dans le cadre des mécanismes de consentement libre, préalable et éclairé.

4) Nous encourageons les États africains à créer un cadre incitatif et harmonisé pour le marché carbone volontaire, afin de faciliter l'investissement privé dans des projets de séquestration carbone respectueux des droits locaux et des savoirs traditionnels. Ce marché doit être conçu comme un outil complémentaire aux mécanismes de conformité, permettant de flécher des financements additionnels vers des initiatives locales,

notamment dans les secteurs de l'agroforesterie, de la restauration des sols et de la gestion durable des forêts

La baisse des volumes d'APD et l'évolution des modèles économiques de production énergétique nous amène aussi à défendre d'autres utilisations des fonds. Les productions d'énergie renouvelable ont souvent des modèles économiques de retours sur investissement viables, mais l'accès au crédit reste difficile dans nombre de pays africains avec des taux d'emprunt élevés, limitant ainsi le déploiement des projets. 1% de coût supplémentaire des emprunts représente 7% de plus en prix du kWh produit.

5) Nous soulignons l'intérêt d'utilisation des fonds publics disponibles davantage sous forme de garanties (derisking/dérisquage) que d'investissements directs. Nous sommes conscients que se limiter à des financements publics directs ne pourra pas suffire au vu des besoins. La mobilisation de la finance privée et de l'épargne, notamment africaine, est absolument nécessaire pour atteindre les résultats escomptés. Le renforcement des enveloppes consacrées au derisking peut permettre une très forte augmentation de ces investissements privés. Cette évolution de l'utilisation de ces fonds doit s'appuyer sur des mécanismes de reporting robustes.

De plus, s'il est nécessaire de réduire les risques grâce au financement concessionnel, nous devons également veiller à libérer des fonds publics pour le développement social, facilitant aussi l'accès de toutes et tous à l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement ou les transports publics, essentiels pour renforcer la résilience climatique.

6) Nous accueillons favorablement les grandes initiatives mises en place ces dernières années pour accompagner le développement des énergies renouvelables, notamment les plus récentes : l'Africa Climate Innovation Compact, le « Scaling up Renewables in Africa » dans le cadre du Global Gateway de l'Union européenne, l'Accelerated Partnership for Renewables in Africa (APRA), l'Africa Green Industrialisation Initiative (AGII), à côté des initiatives plus anciennes comme l'Africa Renewables Energy Initiative (AREI) ou Sustainable Energy for all (SEforALL). Nous appelons à leur renforcement et à leur inscription dans la durée.

7) Nous insistons néanmoins sur l'importance d'associer étroitement tous les acteurs non-étatiques à ces dynamiques, car ils sont porteurs de savoir-faire et connaissent les spécificités de chaque territoire. Leur implication dès la conception des programmes conditionne leur efficacité et leur ancrage territorial.

8) De même, nous rappelons le rôle des collectivités territoriales dans le développement de ces projets. Ainsi, elles doivent bénéficier d'un accès direct aux financements, afin de faciliter les projets décentralisés.

9) Face à la multiplicité des fonds et des initiatives, nous plaidons aussi pour des portails clairs, accessibles en différentes langues, pour présenter aux porteurs de projets les opportunités existantes.

10) Nous soulignons l'importance d'avoir des financements répondant autant à des projets d'envergure qu'à des projets plus spécifiques, adaptés aux besoins des communautés locales, en milieu rural comme urbain. Les mécanismes financiers précédemment cités doivent inclure des instruments dédiés pour les microprojets et les petites entreprises locales, souvent exclues des financements classiques. Ces projets ne doivent pas se limiter à la construction de micro-réseaux électriques (production/distribution). L'accompagnement des acteurs économiques de ces territoires dans l'évolution de leurs activités permises par cet accès à l'énergie est tout aussi essentielle. Enfin, ces investissements devront prioritairement bénéficier à des projets communautaires, co-construits et inclusifs, garantissant une meilleure appropriation et des bénéfices directs pour les populations locales.

11) Nous insistons sur l'importance de l'émergence d'une culture commune de tous les acteurs et intermédiaires financiers, qui doivent être incités à « verdir » leurs portefeuilles d'intervention, ce qui passe aussi par la sensibilisation et la formation.

Construire un écosystème économique favorable

Que ce soit pour de grands projets industriels ou de petits projets locaux, la multiplication des réalisations nécessite un écosystème solide, en plus d'un environnement financier favorable. Nous avons besoin de politiques publiques stratégiques qui alignent l'évolution des systèmes énergétiques sur des objectifs socio-économiques et environnementaux plus larges grâce à une planification intégrée entre les ministères et les secteurs concernés.

12) Nous insistons ainsi tout particulièrement sur les enjeux de formation des ingénieurs et techniciens, intégrant l'égalité de genre, nécessaire tant à la construction qu'à la maintenance des installations. Ces formations doivent aussi intégrer les compétences entrepreneuriales, la gestion durable des ressources et faire une place privilégiée aux innovations adaptées au contexte africain. Celles-ci doivent faire l'objet d'une véritable planification, être dimensionnées aux besoins, s'appuyer sur des coopérations entre Etats

et avec les acteurs territoriaux, être une priorité des collaborations internationales et bénéficier du soutien des grands groupes mondiaux des énergies renouvelables.

Nous nous inquiétons d'ailleurs de voir certaines de ces entreprises leaders mondiales de l'énergie se détourner de l'Afrique, considérée comme une terre d'investissement risquée, alors qu'il s'agit d'abord d'une terre d'opportunité où la croissance des ENR peut être particulièrement rapide. Nous les appelons à se réinvestir sur le continent.

L'accès au réseau est souvent une des difficultés pour les porteurs de projets, avec des structures de gestion des réseaux aux cultures diverses. Sans garantie de cet accès, nombre de projets ne peuvent se mener et trouver les financements adéquats. Il s'agit aussi de faire évoluer techniquement ces réseaux, pour qu'ils puissent gérer l'intermittence des énergies renouvelables.

13) Nous soulignons l'importance d'un accès équitable et facilité au réseau pour les porteurs de projets, sans complexification excessive des formalités administratives. Nous recommandons la mise en place de règles claires d'accès au réseau, incluant des mécanismes de transit d'électricité renouvelable et des tarifs d'acheminement proportionnés. Elles doivent aussi permettre de favoriser l'intégration des projets décentralisés et des mini-réseaux. Nous n'oublions pas non plus l'enjeu d'évolution de ces réseaux pour anticiper à moyen terme la transition de la mobilité thermique vers des sources d'énergies durables.

14) Nous appelons à des cadres réglementaires stables et transparents, incluant des feuilles de route nationales pour les ENR, des procédures de délivrance d'autorisations simplifiées et des guichets uniques pour les porteurs de projets, afin de réduire les délais et les coûts de transaction.

15) Nous encourageons l'adoption de normes techniques harmonisées, le développement du stockage et de la flexibilité du système, ainsi que des incitations au raccordement des capacités de gestion de la demande, pour assurer la stabilité du réseau et l'intégration des ENR variables.

L'échange sur les meilleures pratiques, la connaissance des réponses apportées aux difficultés rencontrées par les différents opérateurs sont des éléments importants pour renforcer les dynamiques économiques et permettre l'accélération des déploiements. Il faut aujourd'hui mettre en place une véritable communauté des acteurs.

16) Nous proposons la mise en place d'outils d'échanges (plateformes numériques, rencontres thématiques, e-formations etc) pour renforcer la culture technique commune.

Ces outils pourraient être coordonnés par une alliance panafricaine des acteurs de l'énergie durable, favorisant la mise en réseau, la capitalisation des bonnes pratiques et la coopération Sud-Sud.

Les outils numériques sont précieux pour le développement des ENR, comme nous l'avons vu dans les sphères de paiement par mobile (Paygo) qui ont accompagné le déploiement des installations photovoltaïques domestiques. Le renforcement de ces systèmes est un enjeu majeur pour accélérer l'accès à l'électricité en Afrique.

17) Nous insistons sur l'importance de ces systèmes en renforçant la coopération technologique et industrielle entre acteurs du numérique et de la téléphonie et opérateurs énergétiques. Ces partenariats devraient être soutenus par les banques de développement et les banques commerciales, en particulier dans la mise en œuvre de partenariats public-privé, et intégrer des volets de renforcement des compétences locales et de transfert de technologie. L'accès à des données fiables et partagées est aussi un enjeu majeur.

Affirmer le rôle stratégique des territoires

A côté des grandes installations énergétiques (barrages hydrauliques, grandes centrales éoliennes ou photovoltaïques etc), le développement des ENR passe aussi par des installations décentralisées fondées sur les mini-réseaux et l'autoconsommation, répondant aux besoins des communautés. Les collectivités ont ici un rôle important à jouer, comme soutiens des porteurs de projets, accompagnatrices des besoins des habitants de leurs territoires.

La reconnaissance du rôle des territoires est essentielle : les politiques nationales ne peuvent réussir sans cette mise en œuvre locale. Les collectivités africaines sont aujourd'hui mobilisées sur les enjeux climatiques à travers plusieurs initiatives, notamment le Pacte des maires, soutenu par l'Union européenne ou l'Alliance des villes francophones pour le climat. Ces mises en réseau ont montré leur intérêt, notamment dans la création d'une culture commune des élus locaux et il convient de les soutenir.

18) Nous soulignons l'importance des initiatives collectives, fédérant les autorités locales africaines, pour les échanges de bonnes pratiques et les plaidoyers communs. Elles contribuent également à renforcer la redevabilité et la visibilité des actions locales au niveau international. Nous appelons donc les acteurs internationaux à renforcer leur soutien à ces initiatives pour les doter de plateformes d'échanges efficaces.

19) Nous appelons les Etats à renforcer leur dialogue avec les autorités pour explorer toutes les possibilités de développement des énergies renouvelables, bénéficier de leur expérience de terrain et les accompagner dans leurs projets. Il convient ainsi de leur accorder un accès facilité aux financements climat.

Nous savons l'importance de la planification pour un développement urbain durable, comme rappelé notamment lors du dernier sommet urbain mondial du Caire. Les questions énergétiques, comme les questions de mobilité, doivent être intégrées à ces plans de long terme. En cohérence avec la Déclaration de Yaoundé sur l'habitat durable en Afrique, adoptée lors du Sommet Climate Chance 2023, nous rappelons l'importance d'intégrer les quartiers d'habitat informel dans l'accès à l'énergie et dans les programmes d'autoconsommation. L'évolution de ces quartiers, l'amélioration du quotidien de leurs habitants, et notamment des femmes, pourraient s'appuyer sur le développement des énergies renouvelables.

20) Nous soulignons l'enjeu des questions énergétiques et des possibilités de productions locales d'énergies renouvelables dans les programmes et documents de planification des villes africaines.

21) Nous plaignons pour une meilleure intégration des actions portées par les collectivités et les acteurs territoriaux dans les stratégies nationales et les contributions déterminées au niveau national, tel que prévu dans l'accord de Paris.

22) Nous insistons sur l'importance d'intégrer les quartiers d'habitat informel dans cette stratégie de planification énergétique. L'enjeu est évidemment l'accès à l'électricité mais aussi le développement de la production d'eau chaude sanitaire renouvelable par des panneaux solaires thermiques.

La biomasse, un enjeu majeur d'énergie renouvelable

Les enjeux de production d'énergie renouvelable ne se limitent pas à la production d'électricité. Le bois-énergie reste aujourd'hui la source énergétique principale en Afrique, notamment pour la cuisson. Bien géré, le bois-énergie, intégrant les déchets végétaux, est une véritable source d'énergie renouvelable au bilan carbone neutre, mais en cas de surexploitation, de rupture entre les besoins et la production, il devient un facteur de désertification, de perte de biodiversité et d'augmentation des risques notamment d'inondations, et participe, évidemment, au réchauffement climatique. Son développement ne peut donc se faire au détriment de l'environnement et de la sécurité alimentaire des populations.

Les initiatives de gestion durable des bois-énergies existent mais peinent à se généraliser, alors qu'il s'agit d'une question essentielle. Nous insistons aussi sur le gisement important d'énergie que représente la valorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire. Le développement de la bio-digestion doit être encouragé et accompagné.

23) Nous appelons donc à une mobilisation accrue de la recherche sur cet enjeu majeur, tant des organismes africains nationaux que des organisations internationales de coopération scientifique.

24) Nous proposons une plateforme d'échanges et de dialogue à l'échelle du continent, tant les programmes de recherche et les initiatives les plus ambitieuses semblent toujours assez isolées, sans qu'elles ne soient obligatoirement connues, au-delà des régions où elles se déroulent.

25) La production de biomasse durable nécessite des chaînes de valeur locales renforcées par un appui technique et financier. Nous soulignons que la production de biomasse durable, si elle est techniquement et écologiquement faisable, nécessite la mise en place de filières professionnalisées, intégrant les petits producteurs et les communautés locales. Le marché carbone volontaire pourrait jouer un rôle clé dans le fléchage de financements vers ces filières, en rémunérant les services écosystémiques rendus (stockage carbone, préservation de la biodiversité) et en soutenant des modèles économiques inclusifs

26) Nous soulignons l'importance d'un soutien fort des bailleurs internationaux et des banques de développement aux programmes de plantation-régénération qui cherchent à structurer les filières, en assurant une production régulière et une régénération des sols. Ces programmes doivent inclure des garanties sociales et environnementales et valoriser les chaînes de valeur locales.

27) Nous insistons sur l'intérêt des foyers améliorés et des solutions solaires pour réduire la consommation de bois, et considérons urgent leur généralisation. Cette diffusion doit s'accompagner de campagnes de sensibilisation et de dispositifs de microfinancement accessibles aux ménages, tout en accompagnant quand c'est opportun leurs alternatives (solaire, biogaz).

28) Nous attirons l'attention sur la définition des bio-énergies telles que la biomasse qui ne doivent pas se développer au détriment de l'environnement et de la sécurité alimentaire des populations, comme l'exemple du biocarburant observé en Amérique latine.

29) Nous rappelons l'intérêt des solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique, et surlignons la possibilité pour ces projets de produire des biomasses qui peuvent ensuite être gérées durablement par les populations locales. Elles représentent un levier essentiel pour concilier adaptation, résilience et développement économique local.

Participation et redevabilité

30) Nous préconisons la publication régulière de données désagrégées ouvertes sur la production, le raccordement et l'usage des financements, ainsi que la mise en place d'indicateurs de performance partagés et d'évaluations indépendantes, afin de renforcer la transparence, la confiance des citoyens et l'efficacité des politiques.

31) Nous demandons l'inclusion systématique des collectivités, des organisations de la société civile, avec une attention particulière à la participation effective des femmes et de jeunes, des communautés locales et autochtones et du secteur privé dans l'élaboration des cadres et des plans de réseau, avec des consultations structurées et accessibles.

CONCLUSION

Cette Déclaration est une étape-clé : elle doit faire entendre une parole africaine forte.

Les acteurs non-étatiques réunis à Cotonou lancent un appel collectif en direction des décideurs mondiaux et nationaux, pour que le déploiement des énergies renouvelables soit reconnu comme vecteur d'adaptation au changement climatique et de développement au bénéfice des populations.

